

STTCISSSS EN GRÈVE !!!!! LANAUDIÈRE

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104

Télécopieur : 450 756-4275

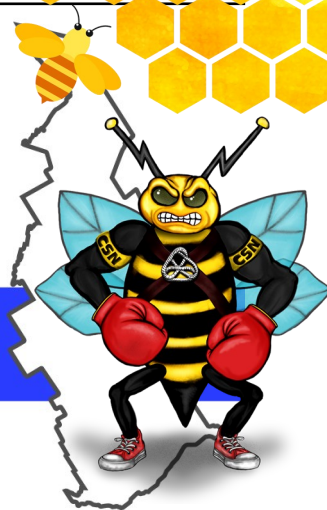
Courriel : accueil@sttcissss.org



Facebook



Twitter



- ANNONCE MAJEURE - 2ème SÉQUENCE DE GRÈVE 21-22-23 NOVEMBRE + retour sur la grève du 6 novembre

Mise à jour CSN : Le Front commun annonce ses prochains jours de grève

Chers(ères) membres CSN,

Nous souhaitons vous informer que les prochaines journées de grève en Front commun **s'exerceront les 21, 22 et 23 novembre prochain.**

Dans cet article, vous trouverez l'ensemble des informations qui vous seront nécessaires pour bien comprendre comment se déroulera cette

nouvelle séquence et pour vous informer des obligations de l'employeur durant cet exercice encadré par la loi sur les services essentiels.

À la fin, vous trouverez également un lien pour participer à un court sondage d'opinion. Vos réponses nous permettront d'améliorer notre fonctionnement de grève. Veuillez noter que nous avons déjà effectué des ajustements en prévision de la suite et que les lignes de piquetage seront équipées de chapiteaux pour

que vous puissiez vous réchauffer.

SOMMET DE LA GRÈVE (RENCONTRES D'INFORMATION)

Tout comme pour notre 1^{ère} journée de grève, le syndicat vous invite à participer au **Sommet de la grève**, des rencontres d'information visant à bien vous préparer en vue de la prochaine séquence ainsi que pour répondre aux nombreuses questions que ce sujet peut soulever.

suite en page 2...



... suite de la page 1

Le tout se tiendra sur Zoom en 3 séances, le 15 mercredi 15 novembre à 19h00 et le jeudi 16 novembre à 9h00 et 12h00. Correctif : dans le courriel envoyé ce jeudi, il était indiqué que la séance de 19h00 se tiendrait le jeudi, mais il s'agit d'une erreur, cette séance de soir sera le mercredi 15 novembre.

Pour vous joindre à nous, vous n'avez qu'à cliquer sur le lien suivant, qu'on vous invite à conserver dans vos favoris :

<https://us02web.zoom.us/j/82921871038>

ID de réunion: 829 2187 1038

HORAIRES DE GRÈVE

Nous tenons d'abord à rappeler à nos membres ce qui a été mentionné lors des rencontres syndicales.

Tout d'abord, il est important de savoir que la loi prévoit **qu'il est de la responsabilité de l'employeur de vous communiquer clairement les horaires de grève.**

À compter du moment où une organisation syndicale en santé et services sociaux dépose un avis de grève à l'employeur, **ce dernier a 48 heures pour transmettre aux syndicats les horaires de l'ensemble des personnes salariées visées.**

L'employeur doit également transmettre au syndicat **une liste de l'ensemble du personnel-cadre qui devra effectuer du temps de travail sur le plancher lors d'une journée de grève.** Pour chaque gestionnaire, l'employeur doit indiquer

le titre d'emploi que chaque cadre occupera et le service dans lequel il effectuera son temps de travail.

Dès la réception des documents nécessaires, **le syndicat doit concevoir les horaires de grève en veillant à faire respecter les différents pourcentages de services essentiels à maintenir pour chacun des titres d'emploi et des services visés par la grève.**

Pour plus d'information sur les services essentiels à maintenir, cliquez sur le lien suivant :

<https://www.sttcisssl.org/wp-content/uploads/2023/09/E-Les-services-essentiels-FR.pdf>

Une fois l'horaire conçu, **le syndicat doit également y intégrer la contribution des cadres.** Cette étape a pour effet d'augmenter le temps de grève de certaines personnes salariées qui feront leur temps de piquetage au même moment où un gestionnaire effectuera son temps de travail sur le plancher.

Une fois que cette dernière étape de la confection des horaires est terminée, **le syndicat doit transmettre les horaires de grève complétés à l'employeur pour approbation.**

À cette étape, **l'employeur peut demander des modifications aux horaires de grève s'il arrive à démontrer qu'il y a un danger pour la santé de la clientèle.**

C'est cette étape (les changements) qui fait que les horaires peuvent varier jusqu'à la dernière minute avant le début de la grève et ne peuvent être communiqués plus à l'avance.

LES TÂCHES À COUPER LORS D'UNE GRÈVE

Il va de soi que **lors d'une journée de grève, les employé.es ne peuvent effectuer la même charge de travail que lors d'une journée de travail régulière.** Vous devez savoir que l'employeur a l'obligation de revoir les tâches et de vous informer de ce qui devra être laissé de côté. Si votre gestionnaire n'est pas en mesure de vous donner cette information, nous vous invitons à communiquer immédiatement avec notre équipe de service à la clientèle (**greve@sttcisssl.org** ou au **450-759-8222 poste 5188**) afin qu'une intervention soit faite auprès du service des relations de travail. Évidemment, nous vous invitons à ne pas refuser d'effectuer les tâches que le gestionnaire vous demande de faire, sans quoi vous pourriez être sanctionné.e pour insubordination.

LIGNES DE PIQUETAGE

Pour nous améliorer, nous avons ramené à **25 lignes de piquetage à la disposition des travailleuses et travailleurs CSN et APTS du CISSS de Lanaudière.** Même si chaque installation a été jumelé à une ligne de piquetage, vous pourrez vous présenter à celle qui vous convient le mieux, en fonction du lieu où vous vous trouverez.

Liste des lignes de piquetage :

<https://www.sttcisssl.org/wp-content/uploads/2023/11/2023-22-09-Liste-des-lignes-de-piquetage-greve-21-22-23-novembre.pdf>

suite en page 3...



... suite de la page 2

Personnel en télétravail

Règle générale, les personnes en télétravail lors d'un jour grève devront elles aussi effectuer leur temps de grève en se présentant à la ligne de piquetage qui leur convient le mieux.

Ceux et celles qui refuseront de s'y présenter ne seront pas éligibles au remboursement du fonds de grève.

Cependant, les personnes en télétravail **qui devront effectuer un temps de grève de moins de deux (2) heures** pourront s'inscrire à la grève virtuelle de la CSN. Un lien pour vous y inscrire vous sera transmis quelques jours avant le déclenchement des prochains jours de grève.

Personnel de nuit et de soir œuvrant en dehors des hôpitaux

Il est possible que les plages horaires de nos lignes ne couvrent pas le temps de grève de certaines personnes qui l'effectuent au début d'un quart de nuit ou à la fin d'un quart de soir, notamment à cause des modifications de dernière minute expliquées plus haut et qu'on ne peut donc prévoir à l'avance. Dans ces rares situations, nous demandons aux personnes visées de communiquer avec nous à greve@sttcisssl.org ou en laissant un message sur la boîte vocale de **notre ligne rouge : (450) 759-8222 poste 5188**. Une personne de notre équipe communiquera avec vous dans les plus brefs délais afin de procéder à votre inscription au fonds de grève. **Évidemment, ces personnes n'auront pas à se rendre sur une ligne de piquetage, mais ils devront tout de même respecter leur temps de grève (ne pas travailler pendant le temps prévu).**

LES SCABS (BRISEURS DE GRÈVE)

Bien que la haute direction du CISSS de Lanaudière se dise sensible à la question des briseurs de grève et que ses indications à l'égard des gestionnaires sont de ne pas entraver la grève, **il est possible que certains**

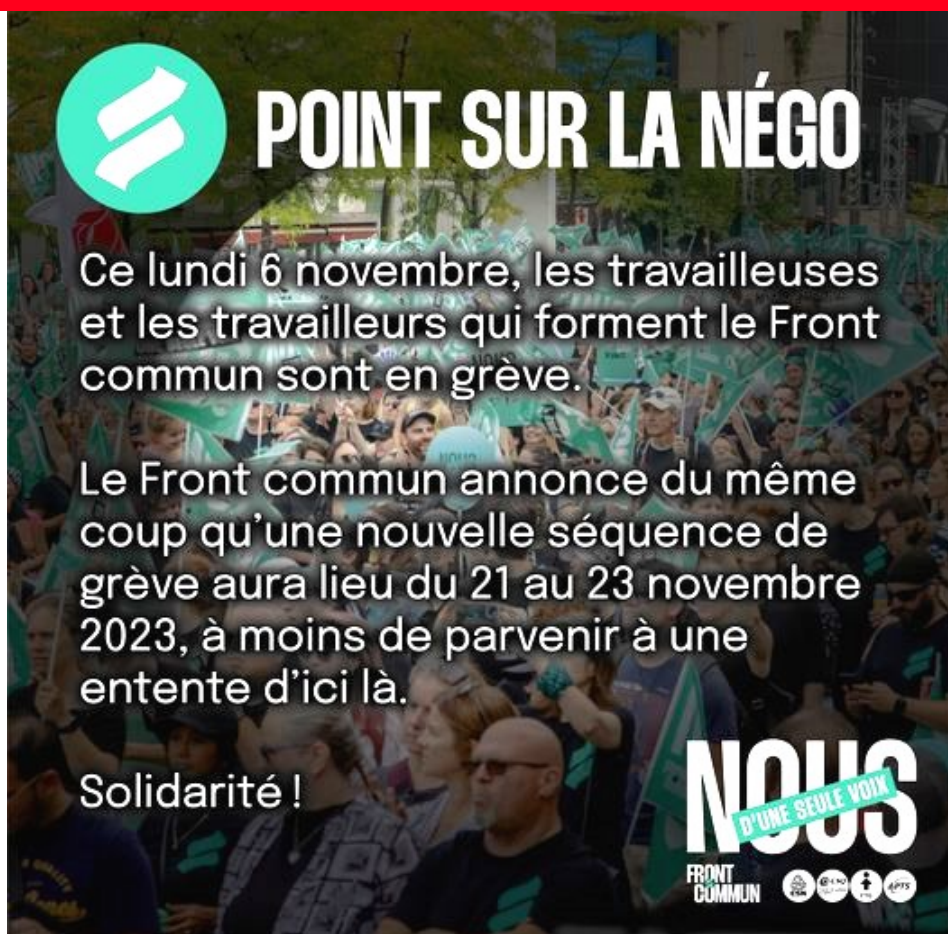
d'entre eux tentent malgré tout des stratégies ayant pour objectif de minimiser l'impact de la grève. Si dans votre service, vous constatez que le nombre d'employés est supérieur aux quotas de personnel habituel, **nous vous invitons à nous en informer en communiquant avec notre ligne rouge par courriel ou téléphone.** Le syndicat sera en mesure d'effectuer des vérifications et, si le litige est fondé, il pourra exiger de l'employeur à ce qu'il procède aux ajustements nécessaires.

SONDAGE RETOUR SUR LE 6 NOVEMBRE

Afin d'améliorer notre fonctionnement ainsi que pour garder l'œil sur les agissements des gestionnaires en période de grève, le syndicat souhaite recueillir certaines informations directement auprès de vous.

Pour répondre à ce court sondage, merci de cliquer sur le lien suivant :

<https://quiz.net/Q/?3KT6Pg>



POINT SUR LA NÉGO

Ce lundi 6 novembre, les travailleuses et les travailleurs qui forment le Front commun sont en grève.

Le Front commun annonce du même coup qu'une nouvelle séquence de grève aura lieu du 21 au 23 novembre 2023, à moins de parvenir à une entente d'ici là.

Solidarité !

NOUS
D'UNE SEULE VOIX

FRONT COMMUN

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Pour toute question en lien avec les horaires de grève, veuillez communiquer avec notre équipe en écrivant à greve@sttcisssl.org ou en laissant un message sur notre boîte vocale au **450-759-8222 poste 5188**. Le jour même de la grève, toute l'équipe étant mobilisée sur le terrain, c'est là qu'il faudra nous contacter car partout ailleurs (courriels syndicaux, Teams, Messenger, Facebook, etc.), nous ne pourrions vous répondre rapidement.

En tout temps, vous pouvez également vous rendre sur notre site web à www.sttcisssl.org/greve, qui est mis à jour en fonction de l'évolution de la négociation.

Solidairement,
Simon Deschênes,
Président du STT du
CISSS de Lanaudière-CSN



LA GRÈVE EN RAFALE...



EN GRÈVE !!!!!
SONDAGE SUR LA
1ère JOURNÉE (6 NOV.)

**POUR NE RIEN
MANQUER ET
Avoir TOUTE
L'INFO UTILE
PRÉPARER
AUX PROCHAINES
JOURNÉES
DE GRÈVE !!**

**CLIQUEZ POUR VOIR
LA CAPSULE DU PREZ!**

L'ACTUALITÉ SYNDICALE



Édition spéciale de la grève

002 / 11:25

GRÈVE DE LA FIQ (8-9 NOV.) Une solidarité sans frontières !!



Votre équipe CSN est allée montrer sa solidarité à nos camarades FIQ en grève les 8 et 9 novembre derniers.

[Cliquez ici pour voir la publication.](#)

BRISEURS DE GRÈVE À ST-EUSÈBE Le CISSS cédule des SCABS...

Des infos nous étant parvenues démontrent clairement l'usage illégal de briseurs de grève à St-Eusèbe (ajout de surplus uniquement le jour de grève). À contre-cœur, votre équipe a dû sévir pour envoyer un message clair à l'employeur en vue des prochaines grèves. [Cliquez ici pour plus d'infos.](#)



LA GRÈVE EN PHOTOS



VOUS AVEZ DES PHOTOS?
Envoyez-les-nous à information@sttcisssl.org



VOUS AVEZ DES PHOTOS?
Envoyez-les-nous à information@sttcisssl.org



Discrimination raciale : Agis pour que ça cesse !

La discrimination raciale au travail, ce n'est pas juste lourd. C'est la santé psychologique de milliers d'individus, leur intégrité et leur dignité qui sont directement atteintes, tout en minant le climat de nos milieux de travail.

La CSN vous invite donc à regarder une courte capsule pour nous rappeler de faire attention à nos comportements en milieu de travail, nos questions, nos blagues, et à lutter ensemble pour tous et toutes se sentent réellement bienvenus, peu importe la couleur de notre peau.

Pour des milieux de travail plus inclusifs, la recette est simple : dehors les préjugés, en-dedans la solidarité!

[Cliquez ici pour voir la capsule!](#)

Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob



ENVIRONNEMENT

Pour parler d'enjeux environnementaux au travail, écrivez ici:
agent.information@sttcissl.org



**CLIQUE SU'L CHANDAIL
POUR COMMANDER
C'EST GRATUIT!
JOIGNEZ-VOUS AUX
MERCREDIS
! ROSES !**

Près de 1510 chandails roses distribués! L'équité, c'est un droit! Continuez de vous nous faire parvenir des photos de votre équipe en chandails roses à :

information@sttcissl.org!

Nous vous informons qu'en pleines séquences de grève, dans laquelle votre équipe InfoMob est impliquée, la distribution est au ralenti. Nous vous remercions pour votre compréhension!

Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob

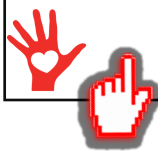


**Quelques représentants
et conseillers de notre
fédération! (FSSS-CSN)**

**JOUR DU SOUVENIR
11 NOVEMBRE**



**Journée de la
GENTILLESSE**



13 Novembre

SECTION RAPPEL EXPRESS

DATES DE TOMBÉE

Changement dispo : À la baisse, environ à la fin janvier pour les 24 mars pendant les 3 mois suivants. En attente de l'employeur.

Demandes horaires : avant le 8 décembre pour les périodes allant du 31 décembre au 27 janvier.

Prochains fériés à demander : Jour de l'an et son lendemain, 1^{er} et 2 janvier (F-7 et F-8). Exprimez votre préférence à votre gestionnaire avant le 8 décembre.

POSTULER

AFFICHAGE(S) DE POSTES EN COURS

Catégorie 2

14 au 28 novembre 2023

Éteint par novembre?

BESOIN D'AIDE? PENSE PAE!

Programme d'aide aux employés:

1 855 612-2998

En situation d'urgence, ils sont là pour vous - Valorisation du secteur préhospitalier

FSSS PRÉ-HOSPITALIER 2-3



Voici les 2^{ème} et 3^{ème} segments du court métrage de notre Fédération de la Santé et des Services sociaux (FSSS-CSN) pour mettre en lumière le travail peu connu du personnel des services préhospitaliers.

Cliquez sur les clics pour les voir.

Votre FSSS



SOLIDARITÉ AVEC NOS CAMARADES DE QUÉBEC !

Le 17 octobre dernier, Simon, notre Président, et moi-même, votre v.-p. InfoMob, sommes montés à Québec pour un super exercice de solidarité!

Depuis quelques mois, voire années, notre façon de faire lanaudoise attire la curiosité à travers la province, entre autres au niveau de l'information, de la mobilisation, de la structure syndicale et des changements que nous avons apportée pour relever les immenses défis de la vie syndicale depuis la fusion Barrette.

C'est dans ce contexte que nos camarades du Syndicat des Travailleuses et des Travailleurs du CIUSSS de la Capitale-Nationale CSN nous ont invités, Simon et moi, à venir leur donner une formation sur nos méthodes, nos structures et le parcours évolutif de notre syndicat ayant mené à notre situation positivement effervescente actuelle. Les capsules et l'approche accessible du Prez, la banque de militants, l'audace de nos façons de faire, notre utilisation de narratifs dans nos campagnes d'information et de mob et notre journal ont fortement attiré l'attention. Car oui, sachez qu'au Québec, un journal syndical hebdomadaire est

loin d'être la norme! Mais devant les succès d'information et la popularité toujours grandissante de notre liste d'envoi, c'est là un outil qui prouve chaque fois sa pertinence, en temps de négociation comme en temps normal!

Non, personne n'est parfait et nous aussi avons des choses à améliorer. C'est d'ailleurs un désir profond de sans cesse s'améliorer et d'être exigeant envers nous-mêmes qui motive notre travail d'équipe syndicale. Ceci étant dit, soyons fiers de notre grand dynamisme lanaudois et de notre signature unique, qui rayonne et inspire l'ensemble de notre mouvement CSN pour une solidarité québécoise!

Nous remercions à nouveau l'équipe du STT-CIUSSS de la Capitale-Nationale pour cette invitation, pour leur accueil des plus chaleureux et pour les échanges pertinents et très enrichissants que nous avons eus! La solidarité passe aussi en partageant nos forces et nos expériences! Parce que la force de notre mouvement collectif est la somme des idées et des espérances de chacun.e d'entre nous! Longue vie à la CSN!

Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob



SOLIDARITÉ AVEC NOS CAMARADES DU SYNDICAT DU THÉÂTRE DU VIEUX-TERREBONNE

Le syndicat des Travailleuses et des Travailleurs du Théâtre du Vieux-Terrebonne-CSN, dont la convention collective est échue depuis plusieurs mois, est enlisé dans une négociation qui s'essouffle, face à un employeur méprisant et un climat franchement toxique à la table de négociation. Les demandes des 44 membres sont taxées d'impertinence et l'employeur ne les écoute pas. Ça vous rappelle notre négociation des services publics?

Ce 30 octobre dernier, ce syndicat a donc organisé une action de mob et de visibilité devant le théâtre, au moment où le public arrivait.

Votre équipe InfoMob (soit Philippe Cloutier, agent InfoMob en support, et moi-même, v.-p. InfoMob) a fait acte de présence à cette action pour apporter notre solidarité à la lutte de nos camarades en lutte. C'est l'occasion de rappeler l'importance de la solidarité régionale! Qu'on soit un grand ou un petit syndicat, chaque lutte compte! Solidairement!

Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob



Caroline Senneville, notre Présidente CSN, a fait une entrevue en duo avec la Présidente de la FTQ. [Cliquez ici pour lire ce bel échange sur la solidarité actuelle des deux plus grandes centrales syndicales du Québec.](#)

BULLETIN VRAIMENT PUBLIC #1



Rendre le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) plus efficace en créant une nouvelle patente administrative, l'agence *Santé Québec*, voilà la prétention du PL-15 (réforme Dubé). À première vue, c'est tentant de reconnaître une certaine logique dans l'idée d'augmenter son efficacité. Cependant, les moyens employés par la CAQ et les gens consultés pour y arriver me laissent perplexe! On ne se le cachera pas, le RSSS ne se porte pas bien. Facile pour les gouvernements successifs de blâmer les syndicats, de prétendre qu'ils ont épuisé leurs idées pour améliorer les choses et d'adopter un discours défaitiste... pour justifier leur vision d'un système de santé très privatisé.

Pourtant, **ce sont justement les politiques d'austérité budgétaire et le sous-financement des services publics** au profit des PPP¹ et des établissements privés (GMF, RPA etc.) qui ont mené au chaos actuel du RSSS. Le gouvernement tente de nous convaincre que le privé est moins cher et plus efficace. Ainsi, tout cet argent qu'il investit directement dans les groupes médicaux privés, c'est autant de fonds qui **permettraient de consolider notre système public**, fleuron du Québec.



Réponse des syndicats : les 3 D

Pour la CSN, il faut aller vers 3 axes.

- La **décentralisation** : l'inverse d'avoir une agence Santé Québec qui gère tout du haut d'une tour d'ivoire;
- la **démocratisation** : recréer des espaces pour impliquer les employés qui connaissent la réalité du terrain, pas des **top guns** déconnectés;
- la **déprivatisation** : se concentrer sur bien financer le réseau de santé

public au lieu de dépenser toujours plus dans des entreprises privées toujours plus gourmandes en raison de la quête éternelle de profit.

Enjeu universel

Les détracteurs du système de santé public ont tendance à vanter le privé pour son *efficacité*. Malheureusement, la ligne de communication très à droite des gouvernements québécois successifs est très *efficace* pour pointer le système public du doigt et l'accuser d'inefficacité. Pourtant, le défendre, c'est s'assurer davantage de justice, notamment sur le plan de l'accessibilité. C'est aussi tendre vers une universalité accrue. Parce qu'en région éloignée, si ce n'est pas payant d'avoir un service médical le moins spécialisé, vous pouvez être certains que ça ne fera pas partie des priorités d'un système de santé privé de s'y établir. D'ailleurs, le projet de loi 15 ne contient aucune amélioration concrète en ce qui concerne l'enjeu urgent des déserts médicaux dans nos régions.



Télémédecine

Le gouvernement a adopté un règlement qui autorise les assureurs privés à vendre une couverture de télé-médecine dans le secteur privé. Or, certains des médecins qui dispensent ces soins au privé œuvrent également dans le secteur public! Il s'agit là d'un précédent inquiétant, d'une brèche qui risque d'allonger davantage les temps d'attente pour voir son médecin de famille alors que celui-ci pourra être occupé par des consultations privées plus lucratives.

Agences de placement

Le gouvernement a présenté un projet de loi (PL-10) pour progressive-

ment diminuer les recours aux agences de personnel dans le réseau public. L'enjeu, c'est que le gouvernement manque d'ambition et de rigueur dans l'application. En bout de ligne, nous sommes loin d'avoir un plan visant le rapatriement de l'ensemble de ces ressources vers le public (on pourrait même prétendre que c'est tout le contraire, quand on voit l'état des négociations et les offres très loin du compte qui appauvrissent nos travailleurs des services publics, vidant le RSSS de sa main-d'œuvre). Puisque le recours au personnel de ces agences perdure jusqu'ici, cela occasionne certainement son lot de désagréments, comme l'instabilité pour les équipes de travail, l'impact négatif sur la sécurité et la qualité des soins aux patients, etc. Touchant de nombreux titres d'emploi, ce problème percole dans l'ensemble du réseau et les coûts de cette main-d'œuvre sont **très importants**, jusqu'à 3 fois le montant du salaire d'un employé régulier! **Bref, rapatrier les ressources des agences vers le public, ce serait une façon intelligente de respecter la capacité de payer des contribuables!**

Philippe Cloutier,
Agent Info-Mob en support



Création de l'Agence santé Québec: Un mammouth administratif



AGENCE SANTÉ QUÉBEC SERA L'ÉQUIVALENT DE:



MAIS EN VRAIMENT PLUS GROS!!

Avec un conseil d'établissement composé de gens d'affaires



- Concentration des pouvoirs dans les mains du conseil d'établissement et du PDG
- Perte de proximité avec le terrain = des services moins adaptés à la population

notre réseau NOTRE RUCHE

LE CONTRÔLE DU TRAVAIL DES FEMMES... ON NE SE LAISSERA PAS FAIRE !

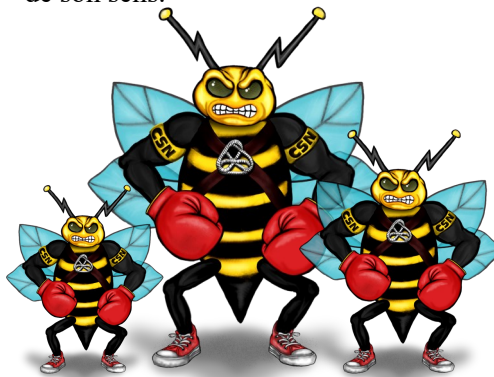
Ce 27 septembre, Judith Huot, notre 1^{ère} vice-présidente à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), a fait paraître dans *Le Devoir* une lettre ouverte décrivant le caractère profondément sexiste de la réforme Dubé (PL15) et de l'attitude de mépris décomplexé de la CAQ dans notre présente négociation. Nous vous partageons ici l'intégrale, [aussi disponible en cliquant ici.](#)

Françoise David nous rappelait, [dans une lettre ouverte parue dernièrement,](#) que, lorsqu'il s'agit de rémunérer adéquatement la très grande majorité de femmes travaillant dans les hôpitaux, les CHSLD, les CLSC, les écoles et dans d'autres services publics, le gouvernement trouve ça trop cher. Ce n'est pas parce que nous sommes dévouées que nous accepterons des conditions de travail inférieures.

Plus insidieux encore, dans la réforme Dubé, sous couvert d'efficacité, se cache plutôt du contrôle. Comme dans les réformes précédentes, on nous impose un mode de gestion inspiré de l'entreprise privée, qui centralise les décisions et qui vise à *micromanager* notre travail, faisant fi de l'autonomie professionnelle. En imposant un cadre de travail de plus en plus rigide, parfois même chronométré, les femmes n'ont plus d'espace pour innover, pour exercer leur autonomie et pour prendre le temps avec les usagères et les usagers. Elles doivent rendre des comptes et remplir de la paperasse au lieu d'offrir les soins et les services humainement. Quelle perte de temps, d'argent et d'énergie !

La réforme Dubé propose de nous déposséder des espaces démocratiques qui nous permettaient, à titre

d'employées, mais aussi d'utilisatrices des services publics, de mettre à profit nos connaissances et nos expériences. Comme si des « top guns » du privé (encore des hommes ?), au sein d'une agence dans des bureaux à Québec, allaient mieux savoir que nous, sur le terrain, comment améliorer l'accès aux soins et aux services. On veut nous commander d'en haut. Notre travail perd de son sens.



Pour comble d'insulte, le gouvernement nous fait des offres salariales en deçà de l'inflation. Il a le culot d'affirmer le contraire alors qu'il propose un *montant forfaitaire* et des primes, qui ne sont pas pour tout le monde. La réalité est que, depuis les coupes salariales de 1983, il ne s'est ensuivi que des reculs salariaux. À coups de décrets et de lois spéciales, et au fil des réformes survenant toujours en pleine négociation, le gouvernement nous empêche de nous battre à armes égales et tente de nous diviser.

Cette semaine, la présidente du Conseil du trésor faisait valoir que le secteur privé montrait un retard de rémunération de 3,9 % avec le secteur public. Elle n'a naturellement pas précisé que, lorsqu'on se compare avec le secteur privé syndiqué, c'est le secteur public qui est en re-

tard de 9,3 %. Commander et contrôler, est-ce là toute l'ambition qu'a ce gouvernement pour ses employées ?

Je ne sais pas pour vous, mais moi, comme femme, je suis tannée d'être insultée et de me faire imposer des choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord.

Tannée de vivre des réformes de mes services publics sans qu'on me consulte comme travailleuse, comme usagère et comme citoyenne. Qu'on me pousse vers le privé, où il faut encore payer. Tannée d'avoir de moins en moins accès à mes services, malgré le fait que ça fait trois réformes qu'on me promet le contraire.

Tannée qu'on m'impose une façon de travailler. Tannée que l'on brime mon autonomie professionnelle. Tannée qu'on ignore mes droits, ma santé et ma sécurité au travail. Tannée d'être tenue pour acquise, de me faire dire que je suis un ange, mais d'être traitée comme une moins que rien.

Tannée du ton paternaliste des gouvernements, qui arrivent en sauveurs, mais qui au bout du compte m'appauvrissent.

Faut que ça cesse ! J'appelle toutes les femmes du Québec à s'exprimer, à se faire entendre. C'est fini, le contrôle sur ma vie, sur nos vies !

Sororité!¹

Judith Huot,

Mère, sœur, amie, proche aidante, travailleuse de la santé et 1^{ère} vice-présidente de la FSSS-CSN



[En plus de cette lettre, nous vous invitons à cliquer ici pour regarder sa capsule d'encouragement lors de notre jour de grève du 6 novembre.](#)